Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1970)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

I. OPÉRATIONS

Afrique

En Afrique, l'année 1970 a été marquée, tout d'abord, par la fin du conflit au Nigéria, puis par l'ouverture de deux délégations régionales du CICR. En effet, le 9 avril, le CICR décidait d'installer deux délégations régionales permanentes, l'une à Yaoundé, couvrant les pays d'Afrique occidentale, l'autre à Addis-Abéba, couvrant ceux d'Afrique orientale. Les questions relatives à l'Afrique du Nord, à l'Afrique australe et aux territoires portugais d'Afrique, en revanche, sont restées du ressort de Genève.

AFRIQUE OCCIDENTALE

FIN DE LA MISSION DU CICR AU NIGÉRIA

A la suite des événements des 10 et 11 janvier 1970, qui ont abouti à la fin des combats au Nigéria, le CICR a pris les mesures suivantes :

Le 11 janvier, il a dépêché à Libreville le Dr Edwin Spirgi, chargé de prendre les premières décisions sur place. Le même jour, ses équipes médicales opérant en zone sécessionniste furent évacuées sur Libreville et Sao Tomé. Seule l'une d'entre elles, mise à disposition par la Croix-Rouge française, continua de soigner les malades à l'hôpital d'Awo Omamma jusqu'à la fin de janvier.

Le chef de la délégation du CICR à Lagos, de son côté, demanda au Gouvernement militaire fédéral d'appliquer les Conventions de Genève de 1949 et d'assurer la protection de la population civile.

Enfin, le 12 janvier, le CICR convoqua à Genève une réunion groupant des représentants du CICR, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, des Eglises, de l'Union Internationale de Protection de l'Enfance et de l'UNICEF. A l'issue de cette séance, il adressa, conjointement avec la Ligue, deux télégrammes respectivement au Gouvernement et à la Croix-Rouge du Nigéria, leur offrant l'assistance de la Croix-Rouge. Le CICR prévoyait notamment d'acheminer au Nigéria les stocks entreposés à Cotonou, au Dahomey

(6000 tonnes). De plus 5000 tonnes de vivres étaient disponibles pour distribution dans les dépôts de Port-Harcourt, Enugu, Aba, Uyo, Lagos, Koko et Calabar.

Le lendemain, M. Enrico Bignami, représentant spécial du président du CICR auprès des autorités nigérianes, et M. Georg Hoffmann, délégué général du CICR pour l'Afrique, s'envolaient pour Lagos. Ils proposèrent aux autorités nigérianes l'établissement d'un pont aérien entre Cotonou et Uli, ou Cotonou et Obilago, ou encore Cotonou et Ilohia, ce qui aurait permis d'acheminer rapidement les secours à destination des zones sinistrées. Le CICR possédait en effet deux avions C 97 et un Transall mis à sa disposition respectivement par le Gouvernement des Etats-Unis et celui de la République fédérale d'Allemagne, basés en permanence à Cotonou, pour le cas où il serait autorisé à reprendre son pont aérien interrompu en juin 1969.

Finalement, seuls quelques vols eurent lieu entre Cotonou et Lagos, puis Lagos et Enugu, du 19 au 25 janvier, permettant d'apporter des vivres et des médicaments de première urgence. En outre, les 18 et 19 janvier, deux avions affrétés par le CICR quittèrent la Suisse à destination de Lagos, emportant au total quelque 17 tonnes de médicaments.

Avant de regagner Genève, le 4 février, M. Hoffmann obtint l'autorisation de visiter les zones sinistrées. Il se rendit notamment à l'Hôpital d'Awo-Omamma, où une équipe de la Croix-Rouge suisse avait pris la relève des médecins français.

Le 5 février, le CICR, réuni en séance plénière, décidait de mettre un terme à son action de secours au Nigéria. Cette décision fit l'objet d'un communiqué de presse, dont le texte est donné ci-après :

> La guerre civile au Nigéria est maintenant terminée. Cela ne signifie pas pour autant que cette sombre page de l'Histoire de l'Afrique soit tournée. L'enclave que constituait l'ex-zone sécessionniste, en étant coupée du monde extérieur, a rendu cette guerre particulièrement meurtrière pour les populations civiles et le temps n'effacera que lentement les souffrances des victimes de ce drame atroce.
>
> Dès le début de ce drame, les deux parties ont reconnu au CICR son rôle d'intermédiaire neutre et lui on fait parvenir des assurances quant à leur volonté de respecter les Conventions de Genève. Pour la première fois en Afrique, le Gouvernement militaire fédéral a rédigé et ordonné la publication pour ses troupes d'un code de conduite, inspiré des principes contenus dans les Conventions.

Tout au long du conflit, dès le mois de juillet 1967, le CICR est intervenu, dans les territoires des deux parties en guerre, pour assurer les tâches conventionnelles qui lui incombent: les prisonniers de guerre ont été visités, des centaines de messages personnels transmis d'un côté à l'autre du front par le canal de l'Agence centrale de Recherches, et des soins aux blessés et aux malades ont été donnés.

Parallèlement, dépassant ainsi le cadre ordinaire de ses tâches conventionnelles, le CICR mit sur pied l'une des plus vastes opérations de secours de l'histoire de la Croix-Rouge. Les besoins grandissants, en vivres et en médicaments, des populations civiles rendirent cette opération nécessaire. Celle-ci put se développer, malgré des conditions difficiles, grâce au concours de Gouvernements, de Sociétés nationales de la Croix-Rouge, d'agences internationales — gouvernementales et privées — et grâce aussi à une multitude de dons personnels. Le CICR tient à cet égard à manifester sa reconnaissance à tous ceux qui ont collaboré à son action et à rendre hommage à ses délégués et à ses pilotes qui ont perdu la vie au cours de cette action.

Ce ne sont, en effet, pas moins de 120 000 tonnes de vivres et de médicaments qui furent acheminés par le CICR, dont 91 000 tonnes en territoire fédéral, particulièrement dans les régions proches des zones de combat où se trouvaient nombre de réfugiés et de victimes de la guerre, et 29 000 tonnes dans l'ex-zone sécessionniste. L'ensemble des secours comprenant des vivres, des médicaments et du matériel a représenté une valeur de près d'un demi-milliard de francs suisses. Les frais de personnel — le nombre des personnes engagées (délégués, médecins, spécialistes, employés, manutentionnaires) est monté jusqu'à 1 820 — se sont élevés à quelque 50 millions de francs.

Ce personnel était indispensable à l'acheminement et à la distribution des secours. Il l'était aussi à la bonne marche du programme médical du CICR et au bon fonctionnement des hôpitaux que celui-ci avait créés dans la région sinistrée et qui n'ont jamais cessé leur activité.

L'ensemble de ces efforts a permis d'assister quotidiennement près d'un million de personnes dans le territoire fédéral et près d'un million et demi dans l'ex-zone sécessionniste, grâce à 909 centres de distribution répartis dans le terrain.

Sur le plan médical, conformément à la Ire Convention de Genève, le CICR a envoyé dès l'été 1967 des équipes chirurgicales des deux côtés du front. A la fin du mois de juin 1969, il coordonnait le travail de 45 équipes médicales prêtées par diverses agences caritatives et par plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Il a également établi 5 hôpitaux, un atelier orthopédique et 53 dispensaires; enfin, avec l'aide des sections locales de la Croix-Rouge, il a mené une campagne de vaccination qui, au début de l'année 1970, avait permis d'immuniser 2 524 411 personnes contre la variole, 893 131 contre la rougeole et 246 586 contre la tuberculose.

Au mois de juin 1969, pour des raisons que le Comité international n'a pas à juger, le Gouvernement militaire fédéral modifia son attitude. Ainsi, à la suite de la destruction en vol, le 5 juin 1969, d'un appareil de secours suédois opérant sous le contrôle et la responsabilité du CICR, le Comité international décidait, après que le Gouvernement nigérian lui eut retiré la tolérance qu'il lui avait accordée pour des vols de nuit vers l'ex-zone sécessionniste, de suspendre effectivement son pont aérien nocturne.

Lié par les Conventions de Genève, et en raison du fait qu'il œuvrait également en faveur des populations des territoires sous contrôle fédéral, le CICR

n'avait d'autre solution que de négocier avec les deux parties pour obtenir un accord sur une reprise du pont aérien par des vols de jour. Un accord intervint sur le principe des vols de jour. Malheureusement, les belligérants ne purent s'entendre sur les modalités de ces vols.

Le 30 juin 1969, le Gouvernement militaire fédéral décidait de retirer au CICR son rôle de coordinateur des actions de secours en territoire fédéral et de le transmettre à une instance de l'Etat en liaison avec la Croix-Rouge nigériane qui, grâce à une importante assistance technique fournie durant plusieurs années par les Sociétés scandinaves de la Croix-Rouge, était en mesure d'assurer sa présence sur l'ensemble du territoire.

A la demande des autorités de Lagos, cependant, le transfert ne s'effectua que le 30 septembre de la même année. Le CICR remit alors à la Croix-Rouge nigériane près de 20 000 tonnes de matériel et de vivres entreposés près du front, notamment à Enugu, Calabar, Port-Harcourt et Koko, ainsi que des médicaments. Il lui remit également en prêt 98 véhicules, des bateaux et des hangars gonflables, ainsi qu'un réseau radio complètement équipé.

Durant cette période transitoire, du 30 juin au 30 septembre 1969, et même au-delà, le CICR prit en outre à sa charge, puisant dans ses réserves, le financement de l'action de secours dévolue à la Croix-Rouge nigériane qui ne possédait pratiquement pas de fonds propres.

Ces transferts et l'assistance technique et financière donnée à la Croix-Rouge nigériane pendant la période transitoire ont permis à celle-ci de ne pas se trouver dépourvue durant les derniers mois de la guerre et au moment de l'effondrement de l'ex-zone sécessionniste.

La Croix-Rouge de cette zone a, par ailleurs, été réintégrée au sein de la Société nationale, ce qui en a facilité le travail.

Au moment de cet effondrement, le CICR était prêt à intervenir pour acheminer vers la région sinistrée, grâce aux avions qu'il avait gardés à cet effet, les quelque 6 000 tonnes de vivres et de médicaments qu'il avait encore en stock à Cotonou. Cette ultime intervention lui paraissait d'autant plus nécessaire qu'elle devait soulager les souffrances des victimes durant la période de vide créé entre la fin de toute organisation de distribution dans l'ex-zone sécessionniste, consécutive à l'effondrement de l'enclave, et l'arrivée des premiers secours après la cessation des hostilités.

Le Gouvernement militaire fédéral ayant décrété que toutes les opérations de secours et de reconstruction devaient être prises en mains par les Nigérians, et plus particulièrement coordonnées par le ministère du Développement économique, ces nouveaux efforts du CICR se heurtèrent à divers obstacles que le Gouvernement militaire fédéral n'accepta de lever que pour quelques vols seulement qui acheminèrent des médicaments, des vivres et, pour l'un, au retour, des blessés vers Kaduna. Conjointement avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le CICR avait pourtant, dès le lendemain de la fin des hostilités, fait parvenir à la Croix-Rouge nigériane et aux autorités nigérianes, une offre d'assistance et de collaboration par une mise à disposition des capacités de transport du CICR.

Cependant, parallèlement aux nouvelles propositions qu'il avançait, le Comité enregistrait le fait que la cessation de la guerre devait peu à peu conduire à la cessation de son intervention, la présence d'un organisme neutre, au sens des Conventions de Genève, n'étant plus requise.

Ce fait et la constatation que son intervention n'était plus considérée comme indispensable ont amené le Comité international de la Croix-Rouge à prendre la décision de se retirer. Il appartient désormais aux autorités nigérianes et à la Croix-Rouge de ce pays de mener à bien l'œuvre d'assistance aux dizaines de milliers d'êtres qui doivent encore être secourus au Nigéria.

Dès lors, le CICR prit les dispositions nécessaires pour que le retrait de sa délégation à Lagos, comprenant 6 personnes, soit achevé à la fin du mois de mars. Des messages furent envoyés à tous les donateurs, afin de connaître leur volonté concernant l'affectation des secours mis à la disposition du CICR. Des délégués furent envoyés en mission à Libreville, Santa-Isabel et à Cotonou en vue de fixer les modalités pratiques du transfert de ces marchandises. Celles destinées à la Croix-Rouge du Nigéria furent acheminées par bateau jusqu'à Lagos.

La liquidation de la base du CICR à Cotonou, qui avait été renforcée à la fin de la guerre en vue d'un éventuel pont aérien à destination des zones sinistrées, se prolonga jusqu'au 20 mai.

Enfin, M. Philippe Zuger, délégué du CICR, se rendit à Lagos du 16 juin au 3 juillet, afin de régler avec la Croix-Rouge du Nigéria les questions de liquidation de matériel demeurées en suspens. Au terme de la Convention signée le 18 juin entre le représentant du CICR et M. Mohammed, « Chief Administrator » de la Croix-Rouge du Nigéria, il ressort que le CICR a remis à cette Société, outre une vingtaine de tonnes de vivres et des médicaments, une centaine de véhicules, des bateaux fluviaux, deux hangars gonflables, une station radio, le tout représentant une valeur de 1 500 000,— frs.

Le CICR a demandé à une société fiduciaire de réputation internationale, MM. Peat, Marwick, Mitchell & Co., de vérifier la gestion de son action de secours au Nigéria. Peat, Marwick, Mitchell & Co., conclut que, dans les conditions particulièrement difficiles où l'action s'est déroulée, les délégués du CICR se sont efforcés d'exercer un contrôle aussi efficace que possible sur l'utilisation des secours fournis, et que la conduite de l'opération par le CICR s'est affirmée à mesure que celle-ci se développait.

Au cours des semaines qui ont suivi la cessation des hostilités au Nigéria, le CICR a continué de se préoccuper du sort des prisonniers de guerre, visitant les lieux de détention et s'informant des

conditions de libération. En février, ses délégués rencontrèrent encore quelque 1200 prisonniers de guerre internés à Port-Harcourt, auxquels ils distribuèrent des secours.

Le 14 mai, le CICR a reçu du ministère nigérian de la Défense la confirmation officielle que tous les prisonniers de guerre avaient été libérés.

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CICR EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Après avoir obtenu l'agrément des autorités camerounaises — M. Hoffmann s'était rendu à Yaoundé à cet effet du 12 au 17 avril 1970 — le CICR a ouvert une délégation régionale en Afrique occidentale, avec siège à Yaoundé, le 8 mai 1970. M. André Tschiffeli fut placé à la tête de la délégation, qui fut renforcée, à partir du 30 juin, par un second délégué envoyé de Genève, M. Ulrich Bédert.

Durant ses premiers mois d'activité, la nouvelle délégation s'est avant tout efforcée d'établir et de maintenir des contacts avec les Gouvernements et les Sociétés nationales d'Afrique occidentale. C'est ainsi que les deux délégués du CICR se sont rendus, outre le Cameroun, dans les 16 pays suivants : République démocratique du Congo, République populaire du Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Haute-Volta, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, République Centrafricaine, Sierra Leone, Tchad, Togo. Au Nigéria, M. Tschiffeli fut introduit auprès des autorités et de la Société nationale par M. Hoffmann, en novembre. Dans tous les pays visités, les délégués du CICR ont attiré l'attention de leurs interlocuteurs sur le rôle du CICR et l'importance de la diffusion des Conventions de Genève auprès des forces armées et de la jeunesse.

Dans le cadre des visites précitées, la délégation régionale a entrepris plusieurs actions particulières :

République démocratique du Congo

Du 6 au 12 juillet, M. Tschiffeli s'est rendu à Kinshasa, où il a pris contact avec les autorités congolaises, ainsi qu'avec le GRAE (Gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil), au sujet du sort de 6 militaires portugais en mains de ce mouvement. Il a obtenu de visiter ces prisonniers, internés dans un camp mili-

taire, le 9 juillet. Une seconde visite de ce camp a eu lieu le 1er décembre. Celui-ci comptait alors deux prisonniers militaires portugais supplémentaires. Comme de coutume, les rapports de visite ont été transmis par le CICR aux autorités détentrices.

En outre, le GRAE faisait savoir au CICR, en août, qu'il avait recueilli, à la suite de combats, deux fillettes portugaises et que celles-ci étaient à sa disposition. Le CICR informa aussitôt sa délégation à Yaoundé et un délégué se rendit à Kinshasa pour prendre en charge les deux fillettes. L'opération de rapatriement se déroula le 15 août. Le délégué du CICR accompagna les deux fillettes jusqu'à Genève, où elles furent remises à la mission permanente du Portugal qui les conduisit ensuite à Lisbonne.

A la demande du GRAE, le CICR a également organisé le rapatriement d'un prisonnier militaire portugais gravement blessé. C'est ainsi que le 8 décembre, il dépêcha à Kinshasa un délégué-médecin qui prit en charge le blessé et le convoya jusqu'à Lisbonne.

République populaire du Congo

Le délégué du CICR a séjourné à Brazzaville à deux reprises, en juillet et en novembre. Il a eu des entretiens avec les autorités congolaises civiles et militaires, ainsi qu'avec le MPLA (Mouvement populaire de la libération de l'Angola) et a entrepris des démarches concernant le sort de trois prisonniers militaires portugais en mains des autorités congolaises. Ceux-ci avaient été capturés en juin 1969, à la suite du détournement d'un avion portugais sur Brazzaville.

Le délégué du CICR a obtenu de visiter les trois hommes lors de sa seconde mission, soit les 20 et 26 novembre 1970. Comme de coutume, les rapports de visite ont été transmis par le CICR aux autorités détentrices.

Guinée équatoriale

M. Tschiffeli s'est rendu du 28 novembre au 6 décembre en Guinée équatoriale, afin d'intervenir, à la demande du Gouvernement espagnol, en faveur de deux ressortissants espagnols internés dans ce pays.

AUTRES ACTIONS DU CICR EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Côte d'Ivoire

Après la cessation des hostilités au Nigéria, certains donateurs ont continué de faire parvenir au CICR des fonds destinés aux victimes du côté sécessionniste. Avec leur accord, le CICR a affecté cet argent à l'aide aux enfants ibos réfugiés en Côte d'Ivoire. C'est ainsi qu'il a envoyé à la Croix-Rouge locale des couvertures, des draps, des vêtements, des jouets, du sucre et 5 tonnes de lait en poudre, le tout représentant une valeur de plus de 89 000 francs.

République de Guinée

Le délégué général du CICR pour l'Afrique s'est rendu à Conakry du 1er au 4 juin, afin d'y prendre contact avec les autorités guinéennes et le PAIGC (Parti africain de l'Indépendance de la Guinée portugaise et du Cap Vert). Ces entretiens n'ont cependant pas apporté les résultats escomptés, notamment concernant les prisonniers militaires portugais en mains du PAIGC.

Tchad

Au Tchad, où les délégués du CICR en Afrique occidentale ont séjourné à deux reprises en 1970, du 27 juillet au 1er août et du 28 octobre au 11 novembre, le CICR a effectué divers envois de secours en faveur de la population civile. En mars, ses avions basés à Cotonou ont effectué trois vols à destination de Fort-Lamy, apportant environ 38 tonnes de vivres, médicaments et couvertures. Deux autres envois furent expédiés à partir de Genève, totalisant 3,5 tonnes de marchandises.

AFRIQUE ORIENTALE

DÉLÉGATION DU CICR POUR L'AFRIQUE ORIENTALE

A la suite d'une mission effectuée par M. Hoffmann à Addis-Abéba, du 30 avril au 4 mai 1970, le Gouvernement éthiopien a donné son accord au CICR pour l'établissement d'une délégation régionale pour l'Afrique orientale à Addis-Abéba. Celle-ci a été ouverte le

5 août, date de l'arrivée dans la capitale éthiopienne du délégué régional, M. Roger Santschy, et de son adjoint, M. René Weber.

Au cours de leurs cinq premiers mois d'activité, les délégués du CICR en Afrique orientale se sont rendus, outre l'Ethiopie, dans les 9 pays suivants: Burundi, Kenya, Madagascar, Malawi, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie et Zambie. Dans cinq pays — Ethiopie, Kenya, Malawi, Soudan et Zambie — ils ont été introduits auprès du Gouvernement et de la Société nationale par le délégué général du CICR pour l'Afrique.

Mais en plus de ces prises de contacts, la délégation régionale du CICR en Afrique orientale a mené à bien diverses actions:

Soudan

Le délégué général du CICR pour l'Afrique s'est rendu à Khartoum du 4 au 8 mai 1970, aux fins de prendre contact avec le Gouvernement et le Croissant-Rouge soudanais et de discuter avec eux des possibilités de venir en aide à la population civile, notamment aux personnes déplacées en raison des troubles sévissant dans le sud du pays.

A la suite de cette mission, le CICR a expédié à Port-Soudan, par bateau, 10 tonnes de lait en poudre, don de la Confédération suisse. Un second envoi portant sur 500 tonnes de céréales, mises à la disposition du CICR par la CEE (Communauté économique européenne), a eu lieu en octobre.

Le délégué du CICR à Addis-Abéba, qui avait été introduit par M. Hoffmann auprès du Gouvernement et du Croissant-Rouge soudanais en septembre, est retourné à Khartoum du 18 au 23 octobre. En coopération avec le Croissant-Rouge soudanais, il a mis au point un programme de distribution des vivres susmentionnés, destinés, d'une part, aux enfants nécessiteux de Khartoum, Khartoum-Nord et Ondurman, d'autre part, aux personnes déplacées dans les trois provinces méridionales d'Equatoria, du Haut-Nil et de Bahr-el-Ghazal.

Zambie

Suite à une demande de l'UNITA (Union pour l'Indépendance totale de l'Angola) transmise au CICR par l'intermédiaire de la

Croix-Rouge de Zambie, les délégués régionaux du CICR se sont déplacés à diverses reprises à Lusaka pour organiser le rapatriement d'une femme et d'une fillette portugaises arrivées d'Angola en Zambie. L'opération de rapatriement s'est déroulée les 18 (départ de Lusaka) et 19 décembre (arrivée à Lisbonne) conformément au plan établi par le CICR qui avait également informé les autorités et la Croix-Rouge portugaises à Lisbonne.

AUTRES ACTIONS EN AFRIQUE ORIENTALE

Lesotho

Du 21 au 24 avril, M. Hoffmann a séjourné au Lesotho en vue de prendre contact avec le Gouvernement et la Société nationale de ce pays à la suite des événements de janvier 1970. A cette occasion, il a reçu l'autorisation de visiter la prison centrale de Maseru, où il a rencontré quelque 140 détenus politiques[1]. Une seconde visite de ce lieu de détention a été effectuée le 23 décembre. Comme de coutume, les rapports de visites ont été transmis par le CICR aux autorités détentrices.

AFRIQUE AUSTRALE ET TERRITOIRES PORTUGAIS D'AFRIQUE

Afrique du Sud

En août et en septembre, M. Hoffmann a effectué une mission à Prétoria, afin d'examiner avec les autorités compétentes le problème des détenus politiques en Afrique du Sud. Celles-ci ont donné leur accord de principe pour la visite, deux fois par an, des détenus politiques condamnés. En revanche, elles n'ont pas autorisé le CICR à visiter les personnes détenues en vertu de la loi sur le terrorisme (« Terrorism Act »).

C'est ainsi que, du 18 novembre au 15 décembre, une équipe du CICR, composée d'un délégué et d'un délégué-médecin, a eu

---

[1] Par souci de concision, on désigne, dans ce rapport, sous l'expression de « détenu politique », non seulement les personnes condamnées ou détenues en raison de leurs idées politiques, mais également à la suite de délits dont la motivation est politique ou idéologique.

accès à quatre prisons — Pretoria Central Prison, Robben Island, Viktor Vorster et Barbeton — où elle a rencontré environ 560 détenus politiques condamnés. Comme de coutume, les rapports de visites ont été transmis par le CICR aux autorités détentrices.

Rhodésie

Le délégué général du CICR pour l'Afrique s'est rendu à Salisbury pour traiter la question des détenus politiques en Rhodésie aux mois d'août, septembre et novembre. Il a obtenu une autorisation de principe pour la visite, deux fois par an, des détenus politiques prévenus (« detainees under the emergency regulations »). Par contre, les autorités rhodésiennes ont refusé au CICR le droit de visiter les détenus condamnés.

Territoires portugais d'Afrique

Le délégué général du CICR pour l'Afrique s'est déplacé à Lisbonne en mars et en octobre. Il a rendu visite à la Société nationale — lors de sa première mission, M. Hoffmann était accompagné de M. Melchior Borsinger, délégué général du CICR pour l'Europe et l'Amérique du Nord — et a été reçu par les autorités portugaises, avec lesquelles il a abordé la question des détenus politiques dans les territoires portugais d'Afrique. En octobre, il a obtenu l'autorisation de visiter les lieux de détention en Angola.

Angola: M. Hoffmann s'est rendu à Luanda pour introduire l'équipe du CICR, comprenant un délégué et un délégué-médecin, auprès des autorités portugaises. Du 1er au 17 novembre, ceux-ci ont visité 2 prisons de la Direction générale de la Sûreté (D.G.S.), un hôpital militaire et un camp de réhabilitation, où ils ont rencontré près de 1340 détenus politiques. Les rapports de visite ont été transmis par le CICR aux autorités détentrices.